



Québec, le 12 mars 2018

PAR COURRIEL

Monsieur le Maire Régis Labeaume

Ville de Québec
2 rue des Jardins
Québec, Qc

Objet : Moratoire visant l'interdiction de nouvelles résidences de tourisme sur le territoire

Monsieur le Maire,

La présente vous est adressée afin de manifester nos intérêts en ce qui se rapporte à l'usage de résidence de tourisme dans la Ville de Québec. Synchro détient des terrains au centre-ville où des zonages de type résidence de tourisme (C11) sont autorisés, notamment le 410 1ere avenue et le 175 St-Vallier Est. Ces 2 sites sont actuellement en processus de demande de permis de construction. Nous avons donc des inquiétudes en lien avec le moratoire présentement en vigueur sur les résidences de tourisme (CV-2017-0827). Nous désirons profiter de cette tribune pour vous présenter notre point de vue.

Synchro a fait l'acquisition des dites propriétés dans le but d'exercer entre autres l'usage résidence de tourisme. L'usage résidence de tourisme augmente la valeur foncière du terrain où elle s'exerce. Nous croyons que le moratoire devrait avoir comme objectif de mieux encadrer l'usage résidence de tourisme dans les endroits sensibles tel que le Vieux Port et le Vieux Québec. Selon nous, la réglementation avant le moratoire était convenable pour les autres secteurs de la Ville.

Nous suggérons fortement qu'une politique soit mise en place rapidement pour s'assurer que les propriétaires qui font de la location court-terme (résidence de tourisme) respectent la réglementation en vigueur et respectent également les zones où ce type de location est autorisé dans le territoire de la ville.

Je vous transmets mes salutations et je suis disponible pour vous rencontrer,

George Blouin, président
Synchro Immobilier